

**Communiqué de presse**

**Jeudi 14 juillet 2022**

## **Attribution des éditions 2023 et 2025 de la Revue**

**Conformément au processus de candidatures ouvert en avril 2022 par le Service culturel de la Ville de Genève, les éditions 2023 à 2025 de la Revue genevoise ont été attribuées à la candidature portée par les humoristes romand-e-s Capucine Lehmann, Claude-Inga Barbey, Laurent Deshusses, et Thierry Meury. La production sera assurée par la société Nepsa, soit Anthony Disner et Frédéric Hohl.**

La commission d'évaluation a relevé les qualités de ce projet proposé par ce collectif d'artistes et de producteurs, déjà en charge des éditions 2021 et 2022 : qualité de l'écriture satirique, intérêt de la transmission du savoir-faire à de jeunes artistes et artisan-es, solidité de la position en termes de durée d'engagement de l'équipe de création dans son ensemble et de la valorisation de la scène locale et régionale, réflexion concrète sur une stratégie d'élargissement du public, notamment. Les commissaires ont également mis en avant la maîtrise de l'organisation et la solidité du projet en termes financiers, argument important dans un contexte post-pandémie incertain.

La durée de la convention porte sur 3 éditions (2023-2025), renouvelable une fois sous condition d'une d'évaluation menée par la Ville de Genève à l'issue de la période.

Les lauréat-es bénéficient d'une subvention annuelle afin de réaliser cette production genevoise de très grande ampleur (environ 80 représentations au total et la création d'une soixantaine d'emplois dans le milieu professionnel des arts de la scène). Ils pourront en outre réaliser leur spectacle au Casino Théâtre jusqu'à sa fermeture prévue pour travaux de rénovation. Ils devront ensuite concrétiser l'une de leurs propositions hors-murs pour deux éditions, au minimum.

### **Contact presse:**

Félicien Mazzola

Département de la culture et de la transition numérique

T. +41 22 418 95 25 / M. +41 79 542 66 50

[felicien.mazzola@ville-ge.ch](mailto:felicien.mazzola@ville-ge.ch)